



Compte rendu du conseil municipal du 4 juin 2021

Présents : Hascoët Sébastien, Dubertrand Bernadette, Demaison Alain, Genovèse Gilles, Loridon Louis, Sauge-Merle Alain, Polycarpe Monique, Félix Jean-Claude, Labrude Evelyne,

Absents excusés : Joël Geslan donne pouvoir à Sébastien Hascoët, Mickaël Vezoul donne pouvoir à Bernadette Dubertrand, Christel Petri donne pouvoir à Evelyne Labrude, Karine Robert donne pouvoir à Sébastien Hascoët, Gêrôme Corblin donne pouvoir à Jean-Claude Félix, Saliha Kilani donne pouvoir à Alain Demaison

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Délibération n° 2021/056 : Demande l'autorisation de signer le devis Charpente Bellemin

Madame le maire rappelle des travaux nécessaires de l'église et présente le devis pour la charpente couverture zinguerie
Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le devis d'un montant de 40 497.60 € TTC.

Après l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, 1 contre, 0 abstention, 14 pour

Autorise Madame le Maire à signer le devis de l'établissement CHARPENTE BELLEMIN pour la charpente couverture zinguerie du montant précité

Délibération n° 2021/057 : Demande l'autorisation de signer le devis Noval Elec

Madame le maire rappelle des travaux nécessaires de l'église et présente le devis pour les travaux d'électricité pour la mise en conformité partielle

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le devis d'un montant de 25 919.87 € TTC.

Après l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, 2 contre, 0 abstention, 13 pour

Autorise Madame le Maire à signer le devis de l'établissement NOVAL ELEC pour la mise en conformité électrique partielle du montant précité

Délibération n° 2021/058 : Demande l'autorisation de signer le devis Aglietta

Madame le maire rappelle des travaux nécessaires de l'église et présente le devis pour les travaux d'installation de chantier et de maçonnerie

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le devis d'un montant de 7 944.00 € TTC.

Après l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, 1 contre, 0 abstention, 14 pour

Autorise Madame le Maire à signer le devis de l'établissement AGLIETTA pour les travaux d'installation de chantier et de maçonnerie du montant précité

Délibération n° 2021/059: Ligne de Trésorerie

Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de la Caisse d'Epargne et après en avoir délibéré, le conseil municipal, 3 contre, 2 abstention, 10 pour, a pris les décisions suivantes :

Article -1

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de La Bauche décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 200 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de La Bauche décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

Montant : 200 000 Euros

Durée : 1 an maximum

Taux d'intérêt applicable à un tirage €STR + MARGE DE 0.60%

Le taux d'intérêt applicable chaque jour à un tirage indexé au taux fixe de 0.60% l'an, tel que défini au contrat de ligne de trésorerie interactive et constaté le jour considéré du tirage.

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuel par débit d'office

- Frais de dossier : 800 € prélevé en une seule fois

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article-3

Le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Délibération n° 2021/060 : Acquisition de l'appartement de Mme et M CHENAG

Madame le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation d'acquérir l'appartement de Mme et M CHENAG la parcelle A 1170 et A1154 en copropriété du château situé au 6005 route du lac d'aiguebelette à La Bauche pour un montant de 152 000.00 €.

Pour financer la vente, la commune emprunte 150 000 € et autofinance pour 2 000 €.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, vote :

9 pour, 2 abstentions, 4 contre

Autorise le maire à acheter un appartement au château, la parcelle A 1170, A1154 et de signer l'acte notarié de cette achat conclu entre Mme et M CHENAG propriétaire de ce bien et la commune acquéreur pour un montant de 152 000 euros.

Délibération n° 2021/061 : DM 1 du BP Principal

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
67 / 67441	Aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonom	15 000,00	
23 / 2313 / 101	Constructions	34 800,00	
022 / 022	Dépenses imprévues		36 400,00
21 / 2151 / 10012	Réseaux de voirie	31 600,00	
023 / 023	Virement à la section d'investissement	21 400,00	
020 / 020 / OPFI	Dépenses imprévues		45 000,00
	Total	102 800,00	81 400,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	21 400,00	
	Total	21 400,00	

Délibération n° 2021/062 : DM 2 du BP Chauffageie

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	15 000,00	
	Total	15 000,00	

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
77 / 774	Subventions exceptionnelles	15 000,00	
	Total	15 000,00	

Délibération n° 2021/063 : Transfert de Budget à Budget

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 24.09.2009 qui crée le budget annexe pour la chauffageie-bois

Vu la délibération du 12 avril 2021 votant le BP Chauffageie 2021

Vu l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit les cas dans lesquels une prise en charge des dépenses par le budget général est possible

Considérant que le fonctionnement du service public ne peut s'arrêter, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour verser au titre de l'exercice 2021, une subvention exceptionnelle du budget Principal de la commune au Budget annexe Chauffageie.

Pour un montant de 15 000 € et imputé comme suite :

Budget Principal – section de fonctionnement – dépenses : c/67441

Budget Annexe – section de fonctionnement – recettes : c/774

Après l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, 1 contre, 0 abstention, 14 pour Approuvé, le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget chauffageie

Fait à La Bauche, le 07/06/2021

et affiché le 10/06/2021

Le Maire,
Evelyne LABRUDE

